

A. D. 1496. 1513. — Deux lettres de l'empereur Maximilien I.

Vienne, K. u. K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.

1. Lettre sur parchemin. Regeste : L'empereur Maximilien recommande Nicolas Schinner au Pape pour le siège épiscopal de Sion. Augsburg, 11 Mai 1496. Au-dessous se trouve la signature originale de l'empereur. L'adresse au verso porte : *Sanctissimo domino nostro papa*. Avec la permission de M. le Directeur général des Archives prussiennes nous empruntons ce Fac-simile ainsi que le suivant aux *Kaiserurkunden in Abbildungen* de Sybel et Sichel, livr. XI, pl. 26^b et 28^a.

Cursive humanistique. Les lettres sont inclinées vers la droite. Sous beaucoup de rapports l'écriture correspond à la cursive des brefs pontificaux (voir pl. 116); les lettres pourtant sont moins soignées et moins belles; à remarquer aussi que les lettres ont plus souvent la forme gothique; voir par ex. *o*, *r*, *t*.

Lettres isolées. *a* prend la forme simple; pour *ae* on a soit une ligature soit l'*æ* cédillé (*ligae, nostræ*, 2). *f* finit en bas soit par un trait droit, soit par un trait recourbé; souvent on ne peut distinguer *e* de *t* (*perlinacia continuae*, 4; *suffectus et electus*, 5). *d* a la forme droite (*t*). *e*, comme le *c*, finit souvent en bas par un trait droit, souvent pourtant il est rond, comme autrefois; au lieu de l'œil on n'a souvent qu'un crochet (*sciremus, re, is; confederationi*, 2). Voir *g* (10. 11). *r* a presque

toujours la forme ronde de l'écriture gothique, rarement il a la forme droite (*pater, vestram*, 1). *s* a la forme ronde à la fin des mots, quelquefois aussi au commencement et au milieu (*sciremus, ipsa*, 1). *t* est souvent plus long que les lettres brèves; son jambage vertical est droit; la petite barre est placée à droite (1. 2).

Abréviations. Voir les abréviations de la première ligne (1. 6. 9); voir en outre celles pour *quam* (1), *quantum* (8).

Pour *et* on a souvent l'ancienne ligature (2. 3).

Pour signes de ponctuation on a tantôt un point, tantôt une virgule (1. 7. 8. 9).

Chiffres arabes dans la date (9).

Beatissime pater, reverendissime domine. Nisi sciremus, Vestram Sanctitatem tam litteris nostris quam re ipsa satis intellexisse, quantum sanctissimae et serenissimae ligae seu confederationi nostrae, imo universae rei publicae christianae, nocuerit et adversus fuerit ac adhuc hostis existat episcopus Sedunensis, id etiam latius explicare possemus. Cum igitur etiam constet, eundem episcopum non modo apostolicis et imperialibus monitis noluisse parere, sed etiam in sua rebeli pertinacia continuo perseverare, et iam eius sic requirentibus meritis in episcopatum suum suffectus et electus fuerit alter, Nicolaus Schincus, 1) non modo nobis charus et gratus, sed etiam confederationi nostrae accommodatissimus futurus, de quo Vestre Sanctitati etiam per alios confederatos nostros viciniore iam scriptum esse percepimus, ipsam Vestram Sanctitatem rogamus atque requirimus, ut ipsum electum etiam nostro intuitu charum et commendatum habere, eumque cum omni favore in ipso episcopatu confirmare et stabilire velit. In quo etiam nos, quantum ad nos spectat, omne ei auxilium favoremque praestabimus. Et rem nobis gratissimam, ac, ut speramus, confederationi nostrae utilissimam faciet eadem Vestra Sanctitas, quam Deus conservet. Ex civitate nostra imperiali Augusta XI. Maii 1496.

10 Maximilianus divina clementia rex Romanorum semper augustus, Hungariae, Dalmatiae, Croatiae etc. rex, archidux Austriae, dux Burgundiae etc. Maximilianus rex

Lu. Brunus 2)

1) Erreur pour Schinner. 2) Ne se voit pas sur le Fac-simile.

2. Lettre sur papier. Regeste : L'empereur Maximilien défend au juif Hierrsl de poursuivre pour le moment un procès contre Hans de Reychenburg à cause d'une dette. Oberwesel sur le Rhin, 7 Juillet 1513. En bas, à gauche, se trouve la signature *per regem per se*, faite avec une estampille. En l'année 1507 Maximilien, pour diminuer le travail, que lui donnaient les nombreuses signatures, se fit faire, ainsi qu'il le déclare dans un rescrit, une estampille, c'est-à-dire une espèce de timbre avec les mots *per regem per se*; comme on le voit dans les originaux, la signature imprimée porte un trait d'union tracé à l'encre de la propre main du roi; c'est comme une réminiscence de l'ancien «Monogramma firmatum» (voir Steinherz, dans *Kaiserurkunden in Abbildungen*, texte, p. 478). L'adresse du verso porte : *An Hierrsl juden*. — Dans la date au lieu de l'année de l'incarnation complète on n'a que le nombre : *im dreizehenden*; le millésime (1500) est omis. Cet usage, d'omettre le millésime, qui apparaît déjà au XIV^e siècle, se rencontre très souvent au XV^e et XVI^e siècle. Le règne de Maximilien est compté à dater du jour de l'élection (Maximilien avait été élu roi des Romains le 16 Février 1486).

Cursive gothique allemande. Cette écriture se rapproche déjà de l'écriture allemande moderne : quelques lettres correspondent tout à fait à celles d'aujourd'hui, d'autres ont des formes de transition; voir par ex. *a*, *b*, *d*, *f*, *h*, *l*, *r*, *s*, *t*, *v*, *w*. On remarquera l'abus des doubles consonnes — caractéristique pour l'écriture allemande, particulièrement au XV^e et XVI^e siècle (*unns*, 3; *dieneill*, 5; *lannda*, 6; *betaltt*, 9); de même le grand usage de *y* pour *i* (*kayser*, 2; *Reychenburg*, 3; *rayttung*, 8; *maynnen*, 15; *dreizehenden*, 16).

Lettres isolées. Le trait droit de l'a souvent est indépendant à côté de la boucle à laquelle il se relie en haut par un petit trait; souvent pourtant a a la forme simple d'autrefois (*Maximilian*, 1; *lannden betaltt*, 9). *e* et *o* se terminent en bas par un trait droit (*Reychenburg*, 3); au-dessus de l'e on a parfois un petit crochet; l'œil de l'o est grand, formé d'un trait fort et arrondi (*zellen*, 7). Il y a des formes anciennes et nouvelles (*darauß*, *fuderlich*, 8; *hierauß*, *neisfallen*, 14). Voir les formes du *g* (*Reychenburg*, 3; *alss*, *gegen*, 12). *h* a souvent la forme de l'écriture moderne allemande (*Reychenburg*, 3; *thausent*, 4). La plupart du temps *i* est surmonté d'un point (*Rain*, *weilennit*, 4); parfois pourtant il a un trait, en particulier dans les petits mots *in* et *im* (5. 8. 12). Voir la forme de *k* (*kayser*, 2; *kurtzer*, 8). *l* a le plus souvent une boucle, quelquefois, en particulier dans *ll*, il est simple (*liber*, 3; *dieneill*, 5). Pour *oe* on a *o* avec un petit crochet (2. 16). *r* a deux traits

verticaux, reliés en bas par un petit trait; il ressemble par là à l'écriture moderne allemande (*kayser*, 2). L's rond à la fin des mots ressemble à l's rond de la gothique moderne; la plupart du temps, il dépasse un peu en hauteur les lettres brèves (*unnsers reichs*, 16). De même *l* est le plus souvent plus long que les lettres brèves; le trait de côté, qui remplace l'ancienne barre, se trouve bas (*getrewer*, *rat*, 3; *tag*, 15). Au-dessus de l'u il y a un crochet; c'est par là que l'on distingue maintenant l'u de l'n (*thun*, *juden*, 3); de même au-dessus de w il y a un crochet, quand w a le sens de u (*getrewer*, 3). *v* et *w* ont des formes modernes (3); *v* au commencement des mots remplace aussi bien u que *v*; au milieu des mots u remplace aussi bien u que *v* (*unns*, 3; *bevelten*, 13). *y* prend deux points (3). Voir la forme de *z* (3. 14).

A remarquer aussi les formes des lettres majuscules : A (3. 6), D (5. 9), E (2. 13. 15), G (15), I (16), L (6), M (16), R (2. 4. 5), S (11), T (4).

Peu d'abréviations. Voir celles pour *er* et *n* (3. 5. 6. 8).

Comme signe de ponctuation pour la grande pause on a un point, pour la petite la plupart du temps également on a un point, quelquefois une virgule (3. 4. 14. 16). Les paragraphes nouveaux sont signalés par une grande initiale ondulée (5. 9. 15).

A la fin des lignes on a deux traits d'union obliques (4).

Maximilian von Gots gnaden
erwelter Römischer kayser etc.

Thun dir Hierrsl juden zu wissen. Als dir unnsrer lieber getrewer Hanns von Reychenburg, unnsrer rat und haultman zu Rain, von wegen weilennit seines vatters vier tausent gulden Reinsch schuldig ist, derselben du in mit recht hart anfichest; dieweill du nu waissst, das solh schuld von unns und unnserrn landden herruert, also das wir und unnsere lanndt bemelten von Reyhenburg derselben und merer schulden zufriden stellen muessen, und wir dann jetzo verordennt haben, das mit genannem von Reyhenburg sein rayttung in kurtzer zeit beslossen, darauf er dann fuderlich von unns und unnserrn landden betzaltt soll werden: demnach emphelhen wir dir 1) mit ernst, das du dannocht in

10 betrachtung des grossen genuess, so du aus unnserrn landden bisher gehabt hast, und das disse schuld unns 1) und unnsere lanndt berat, derselben schuld geduld tragest, den von Reychenburg derselben mit recht unbeschwert lassent und in albeg gegen im stillsteest, als wir auch hieneben unnserrn regemnt 2) bevelhen, wider in nit zu procediern, so lang bis die rayttung mit im beslossen, und er darauf von unns und unnserrn landden vergnuegt wirt; und erzaig dich hierauf unns zu nachtail und misfallen nit

15 ungehorsam. Des maynnen wir ernstlich. Geben zu Oberwesel am Rein 3) den sibenden tag des monats Iulii, 4) anno im dreizehenden, unnsers reichs des Römischen im XXVIII. jaren.

per regem Comissio cesaree 4)
per se maiestatis propria

H. Vogt

1) Corrigé. 2) Corrigé de regemnt. 3) Iulii semble avoir été ajouté après coup. 4) Ms. cesare.